

EN COUVERTURE

Langues à l'école : un enjeu prioritaire malheureusement négligé

Alors que la maîtrise d'au moins deux langues étrangères est annoncée comme une priorité, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la place occupée par les langues dans le système éducatif français. Enquête de la rédaction.



Par Estelle Levesse

« T

ous les lycéens doivent devenir bilingues voire trilingues. » C'est ce qu'a rappelé Nicolas Sarkozy en octobre dernier alors qu'il présentait la réforme du lycée. Au vu des piètres performances des Français dans la maîtrise des langues étrangères depuis trente ans, cette déclaration semble totalement démagogique tant elle paraît irréaliste. De plus, le terme employé est impropre. « Il n'a aucun sens, déclare Jean-Yves Petitgirard, maître de conférences à l'université Stendhal de Grenoble et président de l'APLV (Association des professeurs de langues vivantes). Seules les personnes qui ont appris deux langues au berceau peuvent prétendre au bilinguisme. » Quant à parler couramment une langue étrangère, il faut des milliers d'heures de pratique. Avec trois heures par semaine en moyenne, même en commençant au cours préparatoire, on est loin du

compte. « De toute façon, ce n'est pas l'objectif de l'école de former des élèves bilingues, le but est qu'ils aient une maîtrise suffisante de la langue pour être autonomes, qu'ils soient capables de faire face à des situations courantes et qu'ils puissent ensuite aller plus loin selon leurs envies ou leurs besoins professionnels », rappelle le spécialiste en didactique de l'anglais.

Cette erreur de vocabulaire exceptée, se donne-t-on aujourd'hui les moyens de rendre les élèves français meilleurs en langues alors qu'une comparaison européenne de 2002 les plaçait derniers sur les sept pays où l'étude avait été conduite ? Avec, en prime, un niveau en baisse par rapport à 1996. Pour quelles raisons d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Espagne obtiennent de bons résultats alors que la France régresse ? À l'heure où la maîtrise de l'anglais est incontournable et alors que l'Éducation nationale ne cesse de répéter que les langues sont l'une de ses grandes priorités, des mesures efficaces ont-elles été ou sont-elles prises ? Plan de rénovation de l'enseignement des langues



étrangères en 2005, plan de renforcement de la pratique des langues vivantes en 2008, plan d'urgence pour les langues étrangères au lycée en 2010... Les dispositifs se succèdent mais pour quels résultats concrets ?

Avantage de sections « bilangues »

Sur le plan théorique, les choses évoluent plutôt dans le bon sens. L'enseignement précoce des langues, réclamé depuis si longtemps, est désormais une réalité. Devenues discipline à part entière en 2002, les langues vivantes sont étudiées par tous les élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) et cette mesure doit être étendue et généralisée aux CP-CE1 à la rentrée prochaine. Toutefois, les conditions dans lesquelles cet enseignement est dispensé laissent dubitatif quant aux objectifs visés. Dans le secondaire, de plus en plus d'établissements proposent des sections dites « bilangues », avec deux langues vivantes, dont l'anglais, dès la sixième. Les sections européennes et internationales, où sont dispensées en langue étrangère certaines disciplines non linguistiques (DNL) comme les sciences ou l'histoire-géographie, se développent également et leur nombre augmente

chaque année de 10 à 15% (elles ne concernent cependant que 250 000 élèves environ sur 5,2 millions).

Les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation) modifient également l'enseignement des langues, en particulier pour le traitement de l'oral, avec des outils tels que la balado-diffusion (les élèves téléchargent des documents sonores et les ramènent à la maison) ou les tableaux interactifs. « *Le multimédia est très intéressant et très attractif pour les jeunes, mais cet outil n'a de valeur que si l'enseignant se l'approprie et sait s'en servir* », indique Jean-Yves Petitgirard. En outre, les établissements ne sont pas tous équipés, faute de moyens.

Autre évolution: l'adoption du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), sur lequel se basent les programmes linguistiques depuis 2005 (lire encadré page suivante). L'idée ? Une langue doit non seulement pouvoir être parlée mais aussi mise en pratique pour permettre d'effectuer des tâches concrètes. Le Cadre préconise une approche plus pragmatique de l'enseignement et de l'évaluation des langues, avec un renforcement de l'oral.


QUELLES LANGUES À L'ÉCOLE ?

Les langues au primaire
Anglais : 87,6 %
Allemand : 10,8 %
Espagnol : 1,6 %

Première langue vivante choisie dans le secondaire
 (certains élèves étudient deux langues vivantes dès la sixième d'où un total supérieur à 100)
Anglais : 93,8 %
Allemand : 7,4 %
Espagnol : 1,6 %
Italien : 0,2 %
Autres : 0,2 %

Deuxième langue vivante choisie dans le secondaire
Espagnol : 70,2 %
Allemand : 14,8 %
Anglais : 7,8 %
Italien : 6,0 %
Autres : 1,1 %

Source : MEN (chiffres de l'année 2008-2009)



Pour Sophie Rosenberger, responsable éditoriale Langues Vivantes chez Hachette Éducation pour le secondaire, l'adoption du Cadre européen marque un tournant. « Axé sur la communication, le Cadre européen fait moins cas de la faute et dédramatise, ce qui permet aux élèves de s'exprimer à l'oral plus facilement et d'être plus spontanés. Cela joue beaucoup sur leur motivation », indique cette linguiste de formation. Madame Merle, professeur d'espagnol au collège Elsa-Triolet de Varennes-sur-Seine (77), reconnaît que les cours sont bien plus vivants et que les élèves sont effectivement plus à l'aise à l'oral. Mais, selon elle, le Cadre européen reste trop superficiel : « On ne travaille plus les bases de la grammaire, de la conjugaison et de la syntaxe. Les élèves apprennent par cœur et ne comprennent pas les phrases qu'ils forment. Du coup, ils oublient très vite. » L'ensei-

gnante craint qu'au bout du compte les élèves ne sachent jamais parler la langue.

Des pratiques en évolution

Au lycée André-Malraux de Montereau-Fault-Yonne (77), Isabelle Malaquias, elle aussi professeur d'espagnol, estime pour sa part que le Cadre européen fait travailler les élèves sur des situations authentiques. Enseignante depuis une dizaine d'années, elle a complètement modifié ses pratiques depuis 2005 : « Avant, c'était la langue pour la langue : je choisissais un texte qui me plaisait et le faisais étudier à mes élèves. Aujourd'hui, je prépare mes cours selon des séquences construites sur plusieurs heures d'affilée avec une tâche finale à la clé. Par exemple, réaliser une affiche publicitaire. » Au début de chaque séquence, l'enseignante explique aux élèves ce qu'elle attend d'eux et les objectifs à atteindre. Le cours magistral est banni au profit du travail en binômes ou par groupes pour une plus grande interaction entre les lycéens. « Ils sont beaucoup plus actifs, donc plus intéressés. Et les progrès sont manifestes. Lors des premiers cours, ils sont

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Adopté par le Conseil de l'Europe en 2001, le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) a pour but de favoriser la mobilité, la compréhension réciproque et la coopération, en définissant un référentiel pour l'apprentissage des langues étrangères commun à tous les pays et à toutes les langues de l'Union. Le CECRL propose une approche communicative et préconise un enseignement par tâches (par exemple, demander aux élèves de créer un blog, une affiche, de participer à un jeu de rôle) afin de favoriser les interactions entre élèves. Le Cadre, qui utilise un vocabulaire bien spécifique, définit six niveaux (A1, A2, B1, B2, C1 et C2) et met en avant cinq compétences langagières : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale en continu (par exemple exposé), expression écrite et expression orale en interaction (discussion).

- A1/A2 : utilisateur élémentaire (niveau découverte et niveau intermédiaire)
- B1/B2 : utilisateur indépendant (niveau seuil et niveau indépendant)
- C1/C2 : utilisateur expérimenté (niveau autonome et niveau maîtrise)

Selon le Cadre européen, sur lequel s'appuient les programmes de langues, un élève quittant le primaire devrait atteindre le niveau A1, le collège B1 et le lycée B2 en langue vivante 1. Le Cadre recommande par ailleurs de ne plus faire de distinction entre la première langue vivante et la seconde, mais de regrouper les élèves par niveaux de compétences. Depuis la rentrée 2008, pour obtenir le brevet des collèges, les élèves de troisième doivent avoir validé le niveau A2 en contrôle continu.

POINT DE VUE

«Les langues sont très mal enseignées en France.»

balbutiants et pas très à l'aise, puis ils prennent confiance et leur oral s'améliore. Des automatismes se créent», explique Isabelle Malaquias.

Cette nouvelle approche nécessite toutefois un très gros travail de préparation et une remise en cause profonde des pratiques d'enseignement. Malheureusement, la plupart des professeurs ne sont pas formés à l'application concrète du Cadre européen. Ni à ses critères d'évaluation par compétences, qui sont difficiles à traduire en termes de contenu et sujets à des interprétations très diverses selon les enseignants. «*En tant qu'éditeur, nous devons proposer des grilles d'évaluation simples et adaptées»,* indique Sophie Rosenberger. Enfin, le CECRL recommande de regrouper les élèves par niveaux de compétences, indépendamment des classes ou du statut de la langue (LV1, LV2). «*Raisonner en niveaux de compétences fait exploser la notion de groupe classe,* explique Jean-Yves Petitgirard. *Cela pose des problèmes dans les horaires et dans les emplois du temps très rigidifiés. L'idée est bonne mais la mise en pratique très difficile.*» Cela nécessite aussi de faire des évaluations régulières pour modifier les groupes en cours d'année. En outre, mettre en place des activités interactives avec des classes de plus de trente élèves, comme c'est souvent le cas au lycée, n'est pas simple. Si quelques établissements n'hésitent pas à bouleverser leurs habitudes en faisant travailler les élèves sur des périodes de cinq ou six semaines en croisant les calendriers de plusieurs classes, ils restent pour l'instant très marginaux. En terminale, la situation est compliquée avec le baccalauréat en ligne de mire et l'absence d'épreuve orale pour la première langue vivante. Avec seulement deux heures de cours par semaine en terminale dans la plupart des filières, l'oral passe souvent à la trappe. La réforme du lycée, qui entrera en vigueur en 2010 pour les secondes, annonce une évaluation des compétences orales au bac en 2013.

INTERVIEW DE JEAN-PIERRE GABILAN



Maître de conférences et directeur du département des langues à l'université de Savoie à Chambéry. Chercheur en linguistique anglaise, auteur notamment de *Grammaire expliquée de l'anglais* (Ellipses, 2006).

Que pensez-vous de la façon dont les langues étrangères sont enseignées en France ?
Les langues ne sont pas du tout enseignées

convenablement. Pour ne parler que de l'anglais, je constate une baisse objective du niveau depuis six ou sept ans, ce qui correspond d'ailleurs au moment où l'on a réduit les heures de cours au lycée pour la première langue vivante. Les lycéens qui arrivent dans l'enseignement supérieur, y compris ceux ayant opté pour des études d'anglais, sont incapables de formuler des questions simples : ils ont une grammaire hésitante et une prononciation aléatoire. En 1981, le rapport Bertaux sur l'enseignement des langues en France parlait de « désastre ». Près de trente ans plus tard, cela n'a pas changé.

Selon vous, quelles sont les raisons d'un tel échec ?

Elles sont multiples. On peut citer, entre autres, l'état d'impréparation au phénomène langage en général dans les écoles de France ainsi que la formation des professeurs. Les études de langues et les concours de recrutement (Capes) sont beaucoup trop axés sur les analyses littéraires et sur l'écrit. Or, une langue c'est avant tout des sons et une grammaire. La communauté universitaire s'émeut si Shakespeare est absent du programme du concours, mais beaucoup moins si la maîtrise de la grammaire et la prononciation ne sont pas évaluées de façon stricte. En outre, enseigner une langue demande une connaissance intime des rouages de son fonctionnement, mais aussi de la pédagogie, concept exclu des épreuves des concours. Aujourd'hui, la pénurie de professeurs d'anglais est telle qu'on s'en remet souvent à une main-d'œuvre non qualifiée pour enseigner et ce, dès l'école primaire hélas,

là où précisément on devrait être le plus vigilant. Au lieu d'enseigner, on empêche d'apprendre ! Les besoins en anglais sont immenses : écoles primaires, collèges, lycées, enseignement supérieur, écoles de commerce... Le Capes – concours visant à recruter des professeurs pour les collèges et lycées – peine à pourvoir les quelque mille postes mis au concours chaque année. Il n'est pas outrancier de dire que les derniers reçus ont souvent un anglais approximatif, et ceci n'est un secret pour personne. Or, si on ne maîtrise pas bien sa discipline, comment peut-on l'enseigner ?

Les élèves français sont-ils condamnés à ne pas savoir parler anglais ?

Il y a des choses à faire, mais cela requiert une refonte de tout le système. D'abord, rénover complètement la formation des professeurs pour les rendre plus compétents et pédagogues. Cela implique de remettre la langue au cœur du système : prononciation et grammaire devraient dominer et non être en arrière-plan. Ensuite, vraiment « mettre le paquet » : au lieu de saupoudrer deux ou trois heures de langue par semaine tout au long de la scolarité, prévoir une heure à une heure trente tous les jours dès l'âge de six ans avec un enseignant bien formé. Il faut bannir les approches approximatives sous prétexte qu'on va utiliser l'anglais pour communiquer avec des étrangers non anglophones. Enfin, prévoir une salle de classe de référence où serait assurée une présence permanente de la langue : chaînes de télévision, affiches et images du pays, livres, journaux. Car l'environnement culturel est très important. Ces ambitions ne sont pas démesurées, mais elles ne semblent pas prioritaires à ce jour. Ce qui est sûr, c'est qu'on devrait bien mieux faire, ce dont le grand public est conscient, sans savoir pourquoi nous sommes en situation d'échec.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN PRIMAIRE : UNE QUALITÉ AU RABAIS

Initié sous forme d'éveil ou de sensibilisation dans les années 80, l'apprentissage des langues étrangères a fait son entrée officielle dans le premier degré comme discipline obligatoire en 2002. Aujourd'hui, tous les élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) et une partie des CP et CE1 reçoivent des cours de langue à l'école. La généralisation à tous les enfants à partir de 6 ans est prévue à la rentrée prochaine. Les spécialistes sont formels : il est très important de commencer tôt l'apprentissage des langues étrangères, car les jeunes enfants ont la capacité d'entendre les sonorités et la prosodie (mélodie) des autres langues. Petit à petit, les oreilles se ferment, elles mettent en place un filtre phonique et finissent par ne plus entendre que les sons de leur langue maternelle. Les avis divergent sur le seuil critique ; le linguiste Claude Hagège évoque l'âge de 6 ans, d'autres affirment que c'est plus

jeune encore. « Si on commence les langues dès la maternelle ou le CP, on maintient cette capacité. En sixième, le filtre est déjà très fort », précise Joëlle Aden, formatrice en anglais à l'IUFM de Créteil et responsable d'un groupe de recherche en didactique des langues. Selon Frédéric Babilon, proviseur adjoint du lycée André-Malraux de Montereau-Fault-Yonne et docteur en études anglophones, « il faut aussi profiter de la curiosité des enfants pour développer leur goût des langues et de l'objet linguistique ». Car deux choses sont primordiales dans l'apprentissage d'une langue : la durée d'exposition d'une part, la motivation et le désir d'apprendre d'autre part.

Un enseignement trop cloisonné

Qu'en est-il de la pertinence de commencer une langue étrangère en primaire alors que de nombreux élèves ont déjà des difficultés en français ?

COMMENT LES ENFANTS APPRENNENT-ILS À LIRE ET ÉCRIRE LE FRANÇAIS ?

C'est au cours préparatoire que les enfants apprennent à lire et à écrire. Depuis 2006, les professeurs des écoles ont l'obligation d'utiliser la méthode combinatoire, appelée aussi syllabique, pour débiter l'apprentissage de la lecture.

Les nouveaux programmes du primaire, parus en juin 2008, rappellent que le code alphabétique doit faire l'objet d'un travail systématique dès le début de l'année. Car pour apprendre à lire, les enfants doivent d'abord prendre conscience du code (B et A fait BA), en commençant par les lettres, les syllabes et les sons. Pendant plusieurs années, les manuels utilisés dans les écoles débutaient par du global ou semi-global. Les enfants commençaient par apprendre des mots par cœur sans les décomposer. La méthode fonctionnait à peu près avec ceux qui avaient une bonne mémoire visuelle (heureusement la majorité), mais pour les autres, c'était catastrophique. « C'est la voie de l'échec assurée, déclare une enseignante de CP. Au bout d'un moment, avec la globale, le cerveau ne peut plus enregistrer de mots supplémentaires. » S'il est naturel que l'enfant acquiert un certain nombre de mots sans avoir besoin de les décomposer (par exemple « le », « la », « un », « une », etc.), il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. L'élève doit d'abord passer par la phase de déchiffrage pour apprendre à lire. « C'est très important pour se libérer et pouvoir

se focaliser sur le sens, complète l'enseignante. En plus c'est valorisant tout de suite. » Cela ne signifie pas pour autant que les élèves font du syllabique pur toute la journée. Outre le code, le principe est de travailler en même temps sur trois autres axes indissociables : le sens, l'écriture et la culture. La grammaire est également abordée dès le début de l'année avec les principes de base de la ponctuation et la terminologie simple (verbe, nom, nom propre, etc.). Pour que l'apprentissage se passe bien, l'envie d'apprendre à lire est primordiale. Les élèves doivent comprendre que ce n'est pas facile et que cela demande du travail, mais qu'en persévérant, ils vont y arriver. À ce moment-là, les parents jouent un grand rôle dans la motivation de leur enfant. Autre point clé, la maîtrise de la langue orale. En effet, un enfant qui a des retards de langage et ne sait pas construire correctement une phrase à l'oral aura des difficultés à apprendre à lire, car il ne saura pas déchiffrer un texte avec des phrases bien construites. C'est la raison pour laquelle les ateliers de langage, qui se déroulent en maternelle, sont si importants.

L'apprentissage précoce peut justement constituer un atout en favorisant la compréhension de la langue maternelle. « Il apporte un enrichissement cognitif et de l'ouverture. Il développe en même temps la capacité d'abstraction des enfants et la fonction langagière en général et permet de prendre du recul sur sa langue maternelle », explique Frédéric Bablon. Selon lui, c'est même l'un des grands intérêts de l'apprentissage d'une langue étrangère au primaire: amener les élèves à faire des comparaisons avec leur langue maternelle et créer des moments de réflexion métalinguistique pour leur faire découvrir le fonctionnement des langues. Sur ce point, Joëlle Aden regrette d'ailleurs que l'enseignement des langues soit si cloisonné en France: « Il faut aider les enfants à faire des rapprochements avec le français, des comparaisons entre les langues. Leur montrer que chaque langue fonctionne différemment et les ouvrir à la richesse linguistique ». Henri Adamczeski, linguiste et polyglotte, a stigmatisé dans ses nombreux travaux le fait que les élèves français ne sont pas assez préparés au phénomène langage. Selon lui, il est en effet indispensable de comprendre le fonctionnement de sa langue maternelle pour aborder une langue étrangère.

Si les vertus de l'apprentissage précoce des langues sont nombreuses, l'institution peine à y répondre de manière qualitative. En cause, la formation des enseignants qui semble totalement négligée. Une enseignante de CP témoigne: « Je suis obligée de faire de l'anglais, mais je ne me sens pas du tout compétente. J'apprends aux élèves des petites comptines, des mots de base, les couleurs, les chiffres et je leur donne des consignes en anglais comme "sit down", "be quiet" ou "stand up". » Jusqu'à présent, de nombreuses écoles faisaient appel à des compétences externes (enseignants du second degré, assistants en langue vivante, intervenants extérieurs) pour les cours de langue. Désormais, on demande aux professeurs des écoles d'assurer eux-mêmes cet enseignement. Officiellement, 90% d'entre eux auraient les compétences requises pour le faire. Dans la pratique, même Luc Chatel (ministre de l'Éducation nationale) reconnaît qu'il y a un « gros problème de formation » (lire son interview dans *Éducation Magazine* n° 3).

POINT DE VUE

«Une langue est un moyen de traduire notre rapport au monde, c'est mettre du sens sur des sons. Quand on apprend une langue étrangère, on la traite toujours au travers du filtre de sa langue maternelle.»



Joëlle Aden, formatrice en anglais à l'IUFM de Créteil.

« À partir de septembre, nous devons assurer les cours d'allemand nous-mêmes, déclare une enseignante de CE2-CM1, précisant qu'elle n'a pas pratiqué cette langue depuis le lycée, il y a plus de vingt ans. L'inspection académique m'a proposé un stage

TO BE

I am
You are
He/She/It is
We are
You are
They are



LES DANGERS DU TOUT-ANGLAIS

Tous les matins, Hector, élève de CM2 à Strasbourg, commence l'école par une demi-heure d'allemand avec sa maîtresse : « *J'apprends à dire comment je m'appelle, où j'habite, à demander combien ça coûte, etc.* » Il reçoit en plus une heure de cours d'anglais tous les jeudis après-midi, dispensée par une intervenante extérieure. Pour des raisons historiques et culturelles, l'allemand est bien présent dans les écoles alsaciennes, mais la région fait figure d'exception. L'hégémonie de l'anglais est désormais une réalité (87% des cours en primaire et plus de 90% des premières langues au collège). L'Éducation nationale a bien tenté de sauver l'allemand par un plan de relance, mais la langue de Goethe est boudée par les élèves et leurs parents. Quant à l'espagnol, il est plutôt prisé en deuxième langue. Si cet engouement pour l'anglais correspond à une vraie demande sociale, Joëlle Aden,

formatrice à l'IUFM, estime que ce choix institutionnel a pour but de faciliter la gestion de la carte des langues et de la formation des enseignants. « *L'école est censée construire l'Europe, mais, dans la réalité, l'anglais progresse de plus en plus, regrette-t-elle. Même les professeurs d'école bilingues sont obligés d'enseigner l'anglais.* » De nombreux spécialistes en langues s'inquiètent de cette sur-représentation de l'anglais, estimant que la découverte de plusieurs langues est très importante pour ouvrir les enfants à d'autres cultures et à d'autres perspectives. Joëlle Aden estime qu'il faudrait aussi davantage tenir compte de la diversité des langues parlées par les élèves : « *Aujourd'hui, en particulier en zones urbaines, pour beaucoup d'enfants, la langue maternelle n'est pas le français, mais l'arabe, le serbe ou l'italien. Il faut profiter de cette richesse au lieu de la considérer comme un handicap.* »

de remise à niveau, mais je ne vois pas comment je pourrais enseigner l'allemand correctement à mes élèves après cinq jours de formation.»

La formation mise en cause

Depuis une dizaine d'années, les futurs professeurs des écoles reçoivent des cours d'anglais. Soit, selon les IUFM, de douze à trente heures de didactique des langues sur les deux années de formation. Difficile dans ces conditions de se sentir compétent. Joëlle Aden confirme : « *La majorité des étudiants que l'on forme est loin d'avoir le niveau attendu, en particulier à l'oral. Ils ont souvent peur de s'exprimer en anglais.* » Alors que l'oral est justement primordial pour débiter l'apprentissage d'une langue et que les programmes du primaire sont principalement axés sur des activités de communication ! Com-

RECRUTEMENT

Suppression de l'épreuve de langue au concours des professeurs des écoles

En 2010, l'épreuve de langue vivante sera supprimée du concours de recrutement des professeurs des écoles. Officiellement, il s'agit de s'assurer d'un meilleur niveau en langue des futurs enseignants de primaire. Ainsi, seuls les étudiants ayant validé le niveau B2 du CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) pourront se présenter au concours. Très bien. Mais ne risque-t-on pas de manquer de candidats ? Et de voir ensuite les langues complètement délaissées durant les deux années de master ? Sur ce point, l'incertitude est totale puisque la réforme de masterisation (réforme de la formation des enseignants) qui entrera en vigueur en septembre prochain prévoit que les universités se chargent de la formation initiale des enseignants.

ment les professeurs des écoles peuvent-ils enseigner une langue si leur prononciation est incorrecte, s'ils n'en maîtrisent pas le rythme et les intonations ? Le risque est d'ancrer (« fossiliser », disent les spécialistes) de mauvaises sonorités dans les oreilles très réceptives des enfants. Mauvaises sonorités qu'il sera très difficile de corriger ensuite. Pour Frédéric Bablon, il ne faut pas pour autant tout remettre en cause : « Il ne faut pas casser l'impulsion politique. Enfin, on donne une place aux langues en primaire. » Lui qui a enseigné l'anglais dans de nombreuses écoles primaires estime que la didactique est un moyen de compenser des lacunes en langue pure. Il préconise de construire des cours en séquences avec des objectifs clairement identifiés, et de s'aider de documents sonores et de supports pour contextualiser la langue (chansons, histoires, etc.). Mais, là encore, les compétences manquent. Et les études montrent qu'on ne peut pas enseigner à des élèves de CP comme à des CM2 ou à des collégiens. « Les jeunes enfants

n'accèdent pas à l'abstraction de la même façon, explique Joëlle Aden. Avec les tout-petits, il faut travailler sur l'imprégnation de la langue, les mettre en situation et faire travailler leur imaginaire pour qu'ils aient du plaisir à manipuler une autre langue. À partir du cours moyen, on peut commencer à raisonner sur la langue, travailler sur la structure, le lexique. » L'apprentissage d'une langue étrangère est complexe et les débuts sont déterminants. Espérons que l'enseignement en primaire ne fasse pas finalement plus de mal que de bien. D'autant qu'en terme de résultats, aucune évaluation officielle récente n'a été réalisée à l'entrée au collège. Toutefois sur le terrain, les retours ne sont pas très positifs. En arrivant au collège, certains élèves ont gardé quelques connaissances basiques, mais la situation est très disparate d'un collégien à l'autre. Ce qui oblige souvent les enseignants de sixième à revoir toutes les bases depuis le début. La plupart y consacrent d'ailleurs l'intégralité du premier trimestre. ■

LES LANGUES RÉGIONALES À L'ÉCOLE

En 2007-2008, environ 400 000 élèves bénéficiaient d'un enseignement en langue régionale. L'alsacien est de loin le plus étudié.

Selon l'article 75-1 de la Constitution, « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Le ministère de l'Éducation nationale rappelle que leur prise en compte fait l'objet d'une grande attention. Elles ne concernent cependant qu'une minorité d'élèves. Environ 400 000 au total, premier et second degrés confondus, selon les chiffres de l'année scolaire 2007-2008.

Et seulement 89 000 dans le secondaire sur plus de 5 millions

d'élèves. Si l'occitan-langue d'oc et les langues régionales d'Alsace sont de loin les plus étudiées (respectivement 24 400 et 35 800 élèves environ dans le secondaire), une dizaine d'autres langues sont proposées, à savoir le basque, le breton, le catalan, le corse, le créole, le gallo, les langues régionales des pays mosellans, les langues mélanésiennes et le tahitien. Considérées comme des langues vivantes à part entière au même titre que les langues étrangères, leur programme est lui aussi basé sur le CECRL. Durant les deux premières années de collège, la langue régionale ne peut être que facultative (à raison de deux ou trois heures par semaine),

car au moins une langue vivante étrangère est obligatoire. En revanche, à partir de la quatrième et jusqu'au lycée, elle peut être choisie comme langue vivante 2 ou 3. Par ailleurs, un dispositif d'enseignement renforcé des langues régionales propose un enseignement bilingue à partir du primaire. Dans ce cas, les élèves suivent l'école dès la petite ou moyenne section de maternelle pour moitié en langue régionale et pour moitié en langue française. Ils peuvent poursuivre cet enseignement au collège et au lycée dans les sections de langue régionale. Dommage que de tels dispositifs n'existent pas pour l'étude des langues étrangères.

